

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 13 avril 2026, à compter de 20 heures, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège #1
Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège #2
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège #3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège #4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège #5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège #6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.
-------------------------	--

1. Ouverture de la séance

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame la Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **20 h 01**.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

101-04-26 **SUR PROPOSITION** d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions sur l'ordre du jour
- 4. Administration
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Poste d'adjointe administrative / réception – Employée numéro #13-0059 – Démission
 - 4.3 Adoption du règlement #691-2026 remplaçant le règlement numéro 653-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Béatrix
 - 4.4 Modification du mandat pour support administratif et annulation de la résolution #98.03.26
 - 4.5 Bourgeois Chevrolet - Autorisation pour acquisition d'une camionnette 2026
- 5. Travaux publics
 - 5.1 Artélia Canada inc - Autorisation de paiement pour contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang St-Laurent (PAVL) – 7 957.21\$ tx inc.
 - 5.2 Groupe Colas Québec Inc – Autorisation de paiement #3 pour travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang St-Laurent (PAVL) – 87 541.83\$ tx inc.

- 5.3 CarrXpert Groupe Rivest inc. – Autorisation de paiement pour réparation de véhicule (Dossier assurances 20-12-2025) – 17 067.39\$ tx inc.
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Gala de la préfet – Autorisation de participation pour l'ajout de deux pompiers – 400\$
 - 6.2 Services de la Sûreté du Québec 2026 – Autorisation pour émettre les paiements – 299 777\$
 - 6.3 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Miroir convexe non-autorisé
 - 6.4 AGSICQ - Inscription au congrès 2026
- 7. Urbanisme et environnement
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, des eaux usées – Mars 2026
 - 7.2 APUR - Offre de services #2512-11 – Acceptation de l'avenant #1 – Option1 pour prolongation de 3 mois supplémentaires
 - 7.3 Écocentre 2026 – Octroi du mandat pour les conteneurs
 - 7.4 Écocentre - Demande de subvention – FRR volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, sous-volet « Coopération intermunicipale »
 - 7.5 Pierre Bertrand Traitement de l'eau - Octroi du mandat pour production de différents rapports et autorisation pour procuration
 - 7.6 APUR - Autorisation de paiement pour services rendus en mars 2026 – 8 930.92\$ tx inc
 - 7.7 EMS Ingénierie inc – Autorisation de paiement pour plans et devis préliminaires et définitifs – Aqueduc du village (TECQ) – 14 958.25\$ tx inc.
 - 7.8 Programmation des travaux de la TECQ 2024-2028 – Dossier 1262020
- 8. Culture et Loisirs
 - 8.1 Demande de reconnaissance d'organisme - Autiste à la Ferme
- 9. Varia
- 10. Période de questions
- 11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. Période de questions sur l'ordre du jour

POINT 3

La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

4. Administration

4.1 Approbation des comptes payables et payés – Avril 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payables et payés pour le mois d'avril 2026 en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal;

102-04-26

SUR PROPOSITION de Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'avril 2026.

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	252 170,92 \$
Prélèvements automatiques	60 594,70 \$
Salaires	57 890,62 \$
Comptes à payer	521 955,98 \$
TOTAL	892 612,22 \$

ADOPTÉE

4.2 Poste d'adjointe administrative / réception – Employée numéro #13-0059 - Démission

DÉPÔT

Le conseil prend acte de la démission de l’employée numéro 13-0059 à titre de *d’adjointe administrative / réception*, effective au 2 avril 2026.

Nous la remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances pour la suite.

4.3 Adoption du règlement #691-2026 remplaçant le règlement numéro 653-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Béatrix

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 16 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l’avis public annonçant l’adoption de ce règlement a été donné en date du 2 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l’accès aux documents de la municipalité.

103-04-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le *Règlement #691-2026 remplaçant le règlement numéro 653-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Béatrix*, comme ci au long rédigé.

QUE la greffière-trésorière transmette au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation une copie certifiée conforme du règlement conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

ADOPTÉE

4.4 Modification du mandat pour support administratif et annulation de la résolution #98.03.26

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir la direction générale dans un contexte de stabilisation organisationnelle et de priorisation de certains dossiers administratifs;

CONSIDÉRANT QUE ce support viendra pallier à l'impact du manque de ressources depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QU'un accompagnement externe temporaire permettra d'assurer un suivi structuré de dossiers prioritaires et de soutenir la coordination administrative;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé en mars 2026 a été annulé;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par madame Caroline Aubertin, consultante en gestion municipale chez *Les Associés DSC inc.*;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit une intervention flexible selon les besoins de la municipalité.

104-04-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER madame Caroline Aubertin, consultante externe, afin d'offrir un accompagnement stratégique et opérationnel à la direction générale, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 12 avril 2026, soit un mandat de 10 semaines environs à raison de 15 heures par semaine approximativement pour un enveloppement budgétaire de 25 000\$ avant les taxes.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

4.5 Bourgeois Chevrolet - Autorisation pour acquisition d'une camionnette 2026

CONSIDÉRANT QUE la camionnette utilisée pour l'entretien général des parcs et bâtiments arrive en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT la réception de diverses soumissions de véhicules disponibles rapidement provenant de *Chalut Auto* et de *Bourgeois Chevrolet Buick GMC* pour l'acquisition d'un camion;

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'entretien des parcs et bâtiments et du projet d'acquérir un camion en 2026 (réf. PTI 2026-2028);

105-04-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACQUÉRIR de Bourgeois Chevrolet Buick GMC un camion *Chevrolet Colorado 4WD CREW CAB WT SHORT BOX (4WT)* au montant de **52 129.18\$** taxes incluses.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement. La directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires pour obtenir le financement requis sur 5 ans pour couvrir la dépense auprès du concessionnaire directement de *Bourgeois Chevrolet Buick GMC*.

ADOPTÉE

5. Travaux publics et hygiène du milieu

5.1 Artélia Canada inc - Autorisation de paiement pour contrôle qualitatif des matériaux - Travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang St-Laurent (PAVL) – 7 957.21\$ tx inc.

CONSIDÉRANT la résolution 268-10-25 octroyant le mandat de contrôle qualitatif des matériaux sur le chantier de réfection sur le rang St-Laurent;

106-04-26

SUR PROPOSITION de Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Artélia Canada inc.* représentant un montant de 7 957,21 \$ taxes incluses (référence facture 448867) pour avoir effectué le contrôle qualitatif des matériaux sur chantier des travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang St-Laurent. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

5.2 Groupe Colas Québec Inc – Autorisation de paiement #3 pour travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang St-Laurent (PAVL) – 87 541.83\$ tx inc.

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la Municipalité de Sainte-Béatrix et *Groupe Colas Québec Inc* pour les travaux de réfection de la voirie et de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la demande de paiement #3 de l'entreprise et la recommandation de paiement de *GBI Experts-Conseils inc.* qui effectue la surveillance des travaux.

107-04-26

SUR PROPOSITION d'Édith Loyer et **APPUYÉE** par Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement en lien avec le décompte #2 à *Groupe Colas Québec Inc.* représentant un montant de 87 541,83 \$ taxes incluses (référence facture #10354622 D3P) pour des travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang St-Laurent. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

5.3 CarrXpert Groupe Rivest inc. – Autorisation de paiement pour réparation de véhicule (Dossier assurances 20-12-2025) – 17 067.39\$ tx inc.

108-04-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *CarrXpert Groupe Rivest inc.* représentant un montant de 17 067,39 \$ taxes incluses couvrant la réparation du Chevrolet 1500 Silverado et la location de véhicule de courtoisie (référence factures 016795 et 016802).

QUE le tout soit transmis aux assureurs pour obtenir un remboursement moins la franchise.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Gala de la préfet – Autorisation de participation pour l'ajout de deux pompiers – 400\$

109-04-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la participation de deux pompiers à la 4e édition du Gala de la préfet, qui se tiendra le 21 mai 2026 dès 17 h à Saint-Jean-de-Matha au coût de 400 \$ total.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

6.2 Services de la Sûreté du Québec 2026 – Autorisation pour émettre les paiements – 299 777\$

CONSIDÉRANT la facture 109356 reçue le 24 mars 2026 pour la contribution annuelle des services de la Sûreté du Québec.

110-04-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le versement des 2 paiements identifiés dans la facture 109356, soit un à payer au plus tard le 30 juin au montant de 149 889 \$ et le 2^e au montant de 149 888 \$ à payer au plus tard le 31 octobre 2026.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

6.3 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Miroir convexe non-autorisé

CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches entreprises précédemment, la municipalité a reçu un avis final défavorable de la part du *ministère des Transports et de la Mobilité durable* en regard de la demande de maintien d'un miroir convexe sur la route 337, à l'intersection de la rue de l'Église.

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige un retrait dudit miroir d'ici au 30 avril 2026 sans quoi il procéderait lui-même à nos frais.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite signifier au *ministère des Transports et de la Mobilité durable* l'importance de maintenir un miroir convexe à cette intersection spécifiquement,

CONSIDÉRANT QUE le *Service de protection et d'intervention d'urgence* (incendie) ainsi que de la *Sécurité du Québec* nous ont fournis des données sur les accidents à cette intersection.

CONSIDÉRANT QUE ce miroir est en place depuis longtemps et que les usagers de la route ont l'habitude de s'en servir pour leur sécurité.

111-04-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MENTIONNER au *ministère des Transports et de la Mobilité durable* que le miroir sera retiré momentanément, mais que la municipalité entend continuer ses démarches afin de réinstaller ledit miroir sur la route 337, à l'intersection de la rue de l'Église, car il est requis pour la sécurité de tous.

ADOPTÉE

6.4 AGSICQ - Inscription au congrès 2026

CONSIDÉRANT l'inscription du membre M. Beaupré (885 \$ plus taxes) au

congrès 2026 ainsi que de sa conjointe (soirée ville hôte à 100 \$ plus taxes).

112-04-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la participation de M. André Beaupré au congrès de l'*Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec* qui se tiendra du 23 au 26 mai 2026.

DE COUVRIR les frais d'hébergement (4 nuitées) du 22 au 26 mai à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup au 311 boul. de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

QUE les frais relatifs à ce congrès soient autorisés pour M. Beaupré.

QUE les frais relatifs à l'inscription de la conjointe de M. Beaupré soient remboursés par prélèvement sur la paie suivante de M. Beaupré.

ADOPTÉE

7. Urbanisme et Environnement

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées – Mars 2026

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées pour le mois de mars 2026.

DÉPOSÉ

7.2 APUR - Offre de services #2512-11 – Acceptation de l'avenant #1 – Option1 pour prolongation de 3 mois supplémentaires

CONSIDÉRANT la résolution 315-12-25 qui permettait de retenir les services APUR notamment en ce qui a trait à de la prestation de service d'une ressource à la municipalité et d'assistance en matière d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les modalités prévues à l'offre de services 2512-211 datée du 11 décembre 2025 doivent être modifiées afin de prévoir le prolongement du mandat pour une durée de trois (3) mois supplémentaires, soit jusqu'au 10 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la réception de l'Avenant 1- Option 1.

113-04-26

SUR PROPOSITION de Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les modalités de l'Avenant 1- Option 1 afin que soit prolongé le mandat d'APUR jusqu'au 10 juillet 2026, soit pour une période de 3 mois supplémentaire.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7.3 Écocentre 2026 – Octroi du mandat pour les conteneurs

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont été invités à soumissionner pour la fourniture et le transport des divers types de conteneurs requis à l'écocentre pour

la saison 2026, soit : bois, bardeaux, fer et métal, carton, vinyle et pour les matériaux pêle-mêle;

CONSIDÉRANT QU'un des 2 fournisseurs a remis son offre de services après la date et l'heure limite fixée au courriel d'invitation à soumissionner du 2 avril 2026 qui demandait de recevoir les soumissions pour le jeudi 9 avril à midi via courriel et que de ce fait il y a lieu de ne pas tenir compte de la soumission de ce dernier, soit EBI;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la municipalité a toujours eu un excellent service avec SGSF et que, de ce fait, la municipalité choisit de renouveler le mandat de fourniture et transport de conteneurs auprès de ce fournisseur.

114-04-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RENOUVELER pour l'année 2026 le contrat des conteneurs de l'écocentre avec SGSF selon les prix fournis

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7.4 Écocentre - Demande de subvention – FRR volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, sous-volet « Coopération intermunicipale »

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Béatrix reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez et Sainte-Marcelline-de-Kildare désirent présenter un projet d'optimisation de l'écocentre regroupé dans le cadre de la subvention;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez et Sainte-Marcelline-de-Kildare s'engagent à entreprendre une démarche de réflexion pouvant mener à un regroupement municipal;

ATTENDU QUE cette démarche de réflexion inclut des responsabilités et obligations de la part des organismes municipaux participants.

115-04-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE STATUER ET DE DÉCRÉTER ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à participer au projet de d'optimisation de l'écocentre regroupé;

- Le conseil s'engage à participer à la démarche pouvant mener à un regroupement municipal;

- Le conseil désigne la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

7.5 Pierre Bertrand Traitement de l'eau - Octroi du mandat pour production de différents rapports et autorisation pour procuration

CONSIDÉRANT nos obligations en matière de suivi à faire auprès du SOMAEU et que nous n'avons pas de ressources à l'interne actuellement en poste pour effectuer la saisie des rapports mensuels et du rapport annuel.

116-04-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RETENIR les services de *Pierre Bertrand Traitement de l'eau* pour saisir sur le portail gouvernemental SOMAEU les RAPPORTS mensuels dus au coût de 200 \$ chacun et le rapport annuel 2025 au coût de 350 \$. Le tout plus taxes applicables.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7.6 APUR - Autorisation de paiement pour services rendus en mars 2026 – 8 930.92\$ tx inc.

CONSIDÉRANT la résolution 315-12-25.

117-04-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *APUR inc.* représentant un montant de 9 869,86 \$ taxes incluses (référence facture 2604136) pour la fourniture de services professionnels de mars 2026.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7.7 EMS Ingénierie inc – Autorisation de paiement pour plans et devis préliminaires et définitifs – Aqueduc du village (TECQ) – 14 958.25\$ tx inc.

CONSIDÉRANT QUE les plans préliminaires ont été complétés à 100% et que les plans définitifs ont été complétés à 40%.

118-04-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *EMS Ingénierie inc.* représentant un montant de 14 958,25 \$ taxes incluses (référence facture M24-061-03) pour la confection des plans et devis du projet de mise aux normes de l'Aqueduc du village. Le tout est subventionné par la TECQ.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

7.8 Programmation des travaux de la TECQ 2024-2028 – Dossier 1262020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

119-04-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE S'ENGAGER à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

DE S'ENGAGER à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

8. Culture et Loisirs

8.1 Demande de reconnaissance d'organisme - Autiste à la Ferme

CONSIDÉRANT la réception de la demande de reconnaissance de l'organisme *Autiste à la Ferme* qui est enregistré au *Registraire des entreprises du Québec* sous le numéro NEQ : 1180681679;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'organisme *Autiste à la Ferme* souhaitent obtenir une reconnaissance officielle de la municipalité.

120-04-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RECONNAITRE officiellement l'organisme *Autiste à la Ferme* comme un organisme présent qui a pour mission d'offrir un environnement 100% inclusif à la communauté autiste par des ateliers et activités, par de l'accompagnement personnalisé et par, éventuellement, un plateau de travail. Leurs services visent à briser l'isolement et offrir un soutien de longue durée, tant pour la personne autiste que pour ses proches.

La municipalité leur souhaite bonne chance dans l'accomplissement de leur mission auprès des gens qui ont besoin de leurs précieux services.

ADOPTÉE

9. Varia

POINT 9 *S/O*

10. Période de questions

POINT 10 La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé.

121-04-26 **SUR PROPOSITION** de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à **20 h 20**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge Mairesse	Mélissa Charette Directrice générale et greffière-trésorière
---	--

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».